



## Problème de succession delai de prescription

Par **eg56**, le **03/03/2013** à **22:03**

bonjours, je vous explique mon problème, voila en 2003 mon père dont je suis son seul enfant est décédé d'un accident,a l'époque j'avais 20 ans mes parents étaient séparés depuis près de dix ans et n'avais aucun contact,ma mère avait refait sa vie et mon père également mais d'après les dires de ma mère ils étaient toujours mariés,vue mon état de traumatisme à l'époque et étant loin, elle m'a demandé de lui faire une procuration pour qu'elle s'occupe de tout, moi la croyant bienveillante (c'est ma mère) je suis allé aux funérailles puis je suis remonté en Bretagne, donc nous arrivons à l'héritage et j'apprends par la suite qu'elle n'a pas le droit vue qu'ils étaient "toujours mariés".

ont c'est mis en froid.car pour moi il n'avais plus rien à voir ensemble, vue mon état elle en a profité pour que je lui fasse procuration après elle a pu faire ce qu'elle a voulu, j'ai laissé passer le temps et fait comme ci cela n'était pas grave(c'est ma mère)mais cela me reste toujours marqué comme un traumatisme, une trahison, ce jour j'ai 30 ans je suis adulte, père de famille et ne vois plus les choses pareil et décide de percer l'absolu et souhaiterais apporter des réponses à cette question. avait-elle droit à l'héritage?[fluo] merci[fluo]

Par **trichat**, le **07/03/2013** à **09:35**

Bonjour,

Il est toujours difficile de donner une réponse simple à des situations complexes.

Mais si vos parents se sont simplement séparés sans manifester leur intention de divorcer, comme la loi le permet en cas de rupture de la vie commune, alors le mariage et la communauté n'ont été dissous que par la mort accidentelle de votre père. Et par voie de

conséquence, votre mère pouvait prétendre à bénéficier de droits dans la succession de son mari (légal).

Cette situation étant rappelée, vous devez prendre votre propre notaire pour vous assister et vous conseiller dans la succession de votre mère, si vous ne l'avez pas déjà fait.

Cordialement.